

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 7

Artikel: Lausanne, 17 février 1877
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184195>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr. 50.
 Pour l'étranger: le port en sus.

Lausanne, 17 février 1877.

Le 9 février, a eu lieu à l'Hôtel de la *Navigation*, à Genève, un banquet commémoratif de la campagne du Rhin en 1857. De nombreux amis du bataillon 25 et de la batterie 20 y assistaient. Jamais réunion ne fut plus joyeuse, et plus animée de discours chaleureux, de chansons, de toasts, de mille souvenirs de cette campagne et de reconnaissances entre d'anciens camarades qui s'étaient perdus de vue depuis longtemps. Le drapeau du 20^e et l'affiche d'une représentation dramatique donnée par la troupe, à Bulach (Zurich), où assistait l'état-major de la brigade, décoraient la salle.

Quelques détails historiques sur les événements auxquels nous venons de faire allusion trouvent ici leur place pour ceux de nos lecteurs alors trop jeunes pour en avoir conservé un souvenir exact. Il nous est agréable du reste de rappeler la belle attitude de la Suisse en cette circonstance.

Deux partis très hostiles divisaient le canton de Neuchâtel, dont la position dans la Confédération suisse était mal définie, vu les droits que prétendait avoir sur cette contrée le roi de Prusse, qui portait en outre le titre de *prince de Neuchâtel et Valangin*.

Dans la nuit du 2 au 3 septembre, le comte Pourtalès-Steiger, principal chef militaire du parti royaliste, mit à exécution un complot ourdi depuis longtemps, et, à la tête de gens dévoués recrutés à la Sagne, les Ponts, la Brevine, la Chaux-du-Milieu et les Eplatures, occupa le Locle, s'empara du château de Neuchâtel et fit prisonniers les membres du Conseil d'Etat.

Mais sur tous les points du canton le tocsin appelait aux armes les républicains, dont l'armée commandée par le colonel Denzler, reprenait le château le lendemain 4 septembre, à 4 heures du matin, et faisait plusieurs prisonniers, au nombre desquels se trouvaient les principaux instigateurs de la conspiration royaliste.

Enthousiasmés de la conduite énergique des républicains neuchâtelois, les démocrates de Fribourg, Vaud et Genève, les gratifièrent d'un drapeau d'honneur.

La difficulté résolue sur le terrain populaire se raviva devant la diplomatie européenne. Le roi de

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Prusse demandait l'élargissement des prisonniers, auquel le gouvernement fédéral ne voulait consentir que sous la condition de l'indépendance du canton de Neuchâtel. La situation se tendit toujours davantage, la guerre fut déclarée, et tous les cantons votèrent un crédit illimité pour la défense de la patrie. En quelques jours, la Confédération fut transformée en un vaste camp. Le canton des Grisons seul arma 2000 carabiniers. Dans les hameaux, comme dans les villes, dit l'historien Daguet, dans les ateliers, les écoles et jusque dans les églises, retentissaient les mâles accents du chant national: *Rufst du mein Vaterland*. Le général Dufour fut nommé général en chef et prêta serment aux acclamations du peuple et de l'armée, heureuse de s'incliner devant ses cheveux blancs.

Une première levée de 30,000 hommes couvrit la frontière. L'enthousiasme des populations se manifesta par de nombreux envois d'argent, d'habillements, de linge, pour les soldats pauvres et blessés.

Le spectacle que donnait alors notre petit pays changea les dispositions de diverses puissances. L'empereur des Français intervint, et le 26 mai suivant fut signé, à Paris, l'acte par lequel S. M. prussienne renonçait, sans indemnité, à la possession de Neuchâtel.

Les prénoms.

Quand survient un nouveau-né, le choix du nom qu'on lui donnera, indépendamment du nom patronymique et des prénoms obligés du parrain et de la marraine, devient, pour certaines gens, une grave préoccupation. On se met l'esprit à la torture pour trouver quelque chose de neuf, d'original, de *distingué*, et les vieilles appellations, qui sont généralement les plus jolies, parce qu'elles sont moins prétentieuses, sont dédaigneusement repoussées, comme surannées ou trop communes.

Combien les Grecs, à qui il faut toujours remonter quand on veut des modèles de goût et de raison, étaient plus logiques et plus sages quand ils attendaient pour donner un nom définitif à leurs enfants qu'ils eussent atteint un certain âge. De cette façon, la nouvelle désignation, prise d'après les qualités de celui qui devait la porter toute sa vie, était constamment appropriée à sa personne et ne paraissait jamais ridicule.